

Pourquoi une carte d'usager ?

Afin de simplifier les démarches administratives de ses habitants, la Ville de Couëron a mis en place des cartes d'usager, gratuites et indispensables pour déterminer les tarifs de prestations ou d'activités des organismes suivants : restauration scolaire, accueil périscolaire, classes de découverte, stages sport-vacances, centre de loisirs, centres socioculturels et école de musique.

Cette carte est valable du **1^{er} septembre 2009 au 31 août 2010**.

Comment se la procurer ?

La carte d'usager est établie gratuitement sur présentation d'un dossier complet à envoyer par courrier ou bien à déposer à l'Hôtel de Ville ou au relais-mairie du quartier de la Chabossière (voir adresses ci-dessous)

Quand faire la demande ?

Dès réception de votre avis d'imposition sur les revenus 2008.

Quels documents fournir (photocopies) ?

- Le présent imprimé dûment complété
- Le livret de famille
- L'avis d'imposition sur les revenus 2008 des personnes vivant au foyer
- Le dernier bulletin de salaire de chacun des adultes du foyer
- Le relevé détaillé de la Caisse d'Allocations Familiales (de moins de 3 mois - disponible sur le site www.caf.fr avec votre numéro d'allocataire et votre code confidentiel).

Renseignements :

Hôtel de Ville

Service Proximité Quotidienneté

8, place Charles-de-Gaulle - 44220 Couëron Tél. : 02 40 38 51 00

contact@mairie-coueron.fr

Relais-mairie de la Chabossière

Place Alexandre-Lévêque - 44220 Couëron Tél. : 02 40 38 51 60

Courriel : contact@mairie-coueron.fr

Demande de carte d'usager

DÈS RÉCEPTION DE VOTRE AVIS D'IMPOSITION

Composition du foyer

	Nom	Prénom	Date de naissance
Madame			
Monsieur			
Enfants à charge			

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Quotient familial :

N° d'allocataire CAF :

Je soussigné(e),,
certifie sur l'honneur que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.
Je m'engage à signaler tout changement intervenant dans cette situation.

Date et signature :